

SYNTHÈSE



Face au crabe bleu en Méditerranée : nouveaux jalons pour la connaissance et l'action



Retour sur la quatrième conférence interrégionale sur le crabe bleu, organisée à Mauguio et Palavas-les-Flots (Occitanie) les 6 et 7 novembre 2025 par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, l'Office Français de la Biodiversité, la DREAL Occitanie en partenariat avec l'Office de l'Environnement de la Corse et les DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse.

Nous remercions le personnel et les élus de Pays de l'Or Agglomération et de la Commune de Palavas-les-Flots pour leur soutien et leur accueil, respectivement à Mauguio et au Ténchadou, qui ont permis d'organiser cet événement dans les meilleures conditions.

L'équipe organisatrice



Signalé depuis les années 1960 en mer Méditerranée française, le crabe bleu américain (*C. sapidus*) révèle depuis quelques années son caractère hautement invasif dans les lagunes côtières. Il est désormais présent dans la quasi-totalité des milieux saumâtres, avec des densités souvent très importantes. Après l'alerte en France, donnée aux alentours de 2020 à la fois par les pêcheurs professionnels et les gestionnaires du littoral, est venu le temps de l'action, dans le cadre d'un Plan d'action régional de lutte contre le crabe bleu en Occitanie en 2021, du plan territorial de lutte adopté par l'Assemblée de Corse fin 2024 (bénéficiant d'une validation préfectorale) et au sein de la stratégie EEE en PACA. Dans les trois régions, l'enjeu est le même : à défaut de pouvoir éradiquer le crabe bleu, il s'agit de limiter sa propagation et son impact dans les milieux lagunaires et côtiers, et d'optimiser la lutte à travers la valorisation de la ressource par les pêcheurs professionnels. À l'échelle interrégionale, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes rassemble depuis 2021 une communauté d'acteurs associant gestionnaires de l'environnement, institutionnels, scientifiques, associations d'éducation à l'environnement et pêcheurs professionnels. Depuis quatre ans, celle-ci suit de près la distribution géographique de l'espèce, travaille à la compréhension fine de sa biologie et de ses déplacements dans les lagunes méditerranéennes et en milieu côtier, et explore les voies d'une lutte opérationnelle. Cette lutte passe par des actions de pêche ciblée et intensive basées sur les conditions environnementales, un soutien matériel aux professionnels impactés, et à terme le développement d'une filière

de valorisation des captures en France visant à assurer une certaine rentabilité pour les professionnels... sans pour autant conduire à pérenniser cette « ressource » indésirable.

Cette communauté d'acteurs s'est à nouveau réunie, le 6 novembre 2025 à Mauguio et le lendemain à Palavas-les-Flots, pour une conférence interrégionale sur le crabe bleu, la quatrième du nom, après [l'édition 2024 organisée à Bastia](#). Le temps de ces deux journées, près de 140 participants professionnels, sur place ou à distance, ont pu partager leurs projets et initiatives, faire le point sur la dynamique de l'invasion, échanger sur les résultats de travaux scientifiques et techniques récents ou en cours, et construire ensemble les voies d'une réponse intégrée à la propagation de l'espèce.

Le statut réglementaire du crabe bleu

Le crabe bleu américain est inscrit dans le Code de l'Environnement (article L.411-5) comme une espèce exotique envahissante (EEE) de niveau 1 depuis 2023. Ce régime interdit uniquement l'introduction ou le rejet de l'espèce dans le milieu naturel. L'espèce n'est pas réglementée en tant qu'EEE préoccupante pour l'Union européenne et pourrait être à nouveau proposée lors de la prochaine mise à jour de cette liste en 2027 : cette évolution conduirait à faire évoluer la réglementation nationale de l'espèce qui passerait d'office en niveau 2, plus restrictif.

Sommaire

1. La propagation se poursuit : une forte dynamique mais non linéaire
2. Pêcheurs, scientifiques, gestionnaires et institutionnels : actions de connaissance et de lutte en lagunes
3. De la régulation à la valorisation : quelle(s) filière(s) économique(s) pour le crabe bleu ?

Conclusion

Un workshop international d'experts pour une harmonisation des recommandations de gestion des crabes bleus en Méditerranée

Tenu à Rome en janvier 2025, ce **workshop** a abordé les problématiques et enjeux sur les espèces envahissantes de crabes bleus (*Callinectes sapidus* et *Portunus segnis*), discutant des pratiques de pêche durables, du recyclage des déchets de crabes bleus et de la promotion de la consommation de crabes bleus afin d'équilibrer les préoccupations écologiques et les opportunités économiques. Les participants ont souligné la nécessité d'améliorer la surveillance, la détection précoce et la collaboration trans-frontalière. Parmi les principaux résultats, plusieurs recommandations ont été faites notamment en matière de surveillance, de contrôle spatial, de gestion des pêches, de campagnes de sensibilisation, de stratégies d'intervention rapide et de coopération internationale afin de gérer efficacement l'invasion des crabes bleus. Les conclusions montrent l'urgence d'adopter des approches intégrées pour la gestion durable des EEE et la conservation de la biodiversité en Méditerranée.

1. La propagation se poursuit : une forte dynamique mais non linéaire

Un an après le panorama dressé lors de la conférence de Bastia, où en est la propagation de *C. sapidus* sur le littoral méditerranéen français ? À Mauguio, la première session de la journée a apporté des éléments de réponse, sur la base des données disponibles de novembre 2024 à novembre 2025 : données des pêcheurs professionnels, d'opérations de pêche ciblées, complétées par les questionnaires de lagunes ou ponctuellement par des particuliers, parfois pêcheurs de loisirs. Les tendances établies selon les chiffres de captures réalisées par les professionnels de la pêche, avec ou sans protocole de standardisation des données selon les lagunes suivies, sont remontées au travers d'une coopération entre pêcheurs, CRPME, scientifiques et gestionnaires.

Sur le littoral languedocien (Nathalie Barré, Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie), le crustacé a encore étendu sa répartition, avec de premiers signalements où il n'avait pas encore été observé, comme la partie sud de l'étang de Thau et des canaux sétois, des secteurs de marinas à l'ouest de l'étang de Bages-Sigean mais aussi en mer face aux étangs palavasiens. En valeur absolue, les captures déclarées par le réseau des pêcheurs

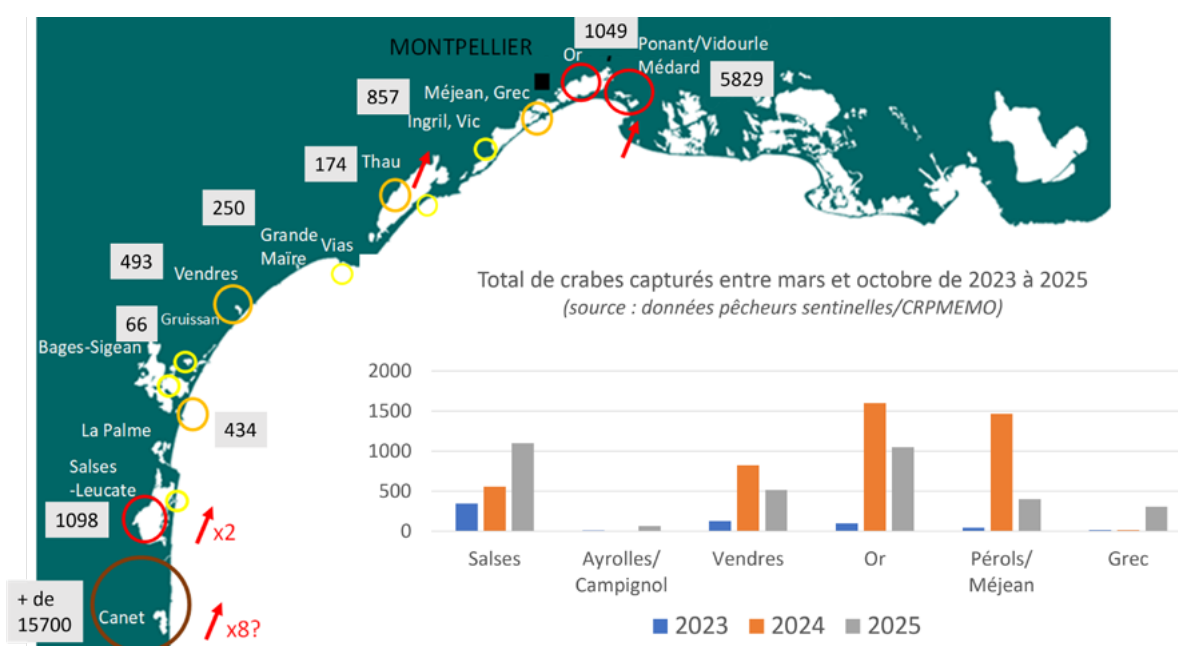


Figure 1 : captures de crabes bleus en 2025 sur le littoral d'Occitanie et comparaison avec les années précédentes (Source : CEN Occitanie)

professionnels sentinelles ont enregistré des augmentations mais à nuancer compte tenu de l'effort de suivi moins important en 2024 dans certaines lagunes, dont Thau, Salses-Leucate (passant d'un peu plus de 500 crabes déclarés en 2024 à plus de 1000 en 2025), en Camargue gardoise, et surtout à l'étang de Canet-Saint-Nazaire (où plus de 15 000 spécimens ont été capturés). Inversement elles ont été moins nombreuses de mars à octobre 2025, par rapport à 2024, dans les secteurs de Vendres, de l'Or ou de l'étang du Méjean (figure 1). Néanmoins, les dates de fermeture de la pêche à l'anguille ne permettent pas de voir en continu l'évolution de la présence du crabe en saison estivale. La densité de la population peut fortement varier d'une année à l'autre, comme le montre le cas de la lagune de Canet-Saint-Nazaire qui a connu une forte baisse d'effectifs entre 2022/23 avant une reprise en 2024, plus marquée encore en 2025.

En région Sud (Katia Lombardini, Tour du Valat), les chiffres issus des pêches expérimentales de régulation suggèrent une forte croissance des populations aux étangs de Villepey (362 spécimens capturés en 2025 contre 57 en 2024) ainsi que dans les salins d'Hyères (144 contre 15), et le maintien de densités très élevées dans le delta de Camargue (50 000 spécimens capturés en 2025, 40 000 en 2024). Le crabe bleu a également été signalé pour la première fois dans le Vieux-Port de Marseille, dans les golfes de Saint-Tropez et de la Napoule, ou encore à l'embouchure de la Cagne et sur la Côte bleue. En revanche, l'explosion démographique constatée dans l'étang de Berre en 2024 ne s'est pas confirmée en 2025, avec un recul apparent de l'espèce.

Enfin, **en Corse** (Marie Garrido, Office de l'Environnement de la Corse), le front de colonisation a poursuivi sa remontée sur la côte Ouest, avec des signalements sur différents sites jusqu'alors épargnés dont le désert des Agriates ou le Cap Corse. Dans les lagunes de la côte orientale, les densités se sont globalement maintenues à des niveaux élevés, avec notamment 12 t capturées par les pêcheurs professionnels à Biguglia (contre 9 en 2024) – alors même que les conditions environnementales (salinité, température) dans les lagunes suivies par l'OEC étaient sensiblement moins favorables au développement du crabe bleu. Là encore, les

évolutions apparaissent cependant contrastées d'un site à l'autre. Ainsi, à Santa Ghjulia (où il n'y a pas d'activité de pêche professionnelle), les captures réalisées par les gestionnaires indiquent un fort développement de l'espèce (1 800 individus en 2025, contre moins de 20 en 2024) ; inversement, à Urbinu, les observations du Conservatoire du littoral suggèrent un relatif recul de l'invasif du fait de travaux engagés sur le grau et d'une activité de pêche professionnelle moins importante.

À l'issue de ce panorama, la **propagation apparaît quasi-généralisée** dans les milieux saumâtres des trois régions. Au-delà des lagunes et canaux côtiers, elle remonte désormais à l'aval de fleuves comme l'Aude ou le Golo (Haute-Corse), ainsi que dans le delta du Rhône. Des captures ont également été réalisées en mer, jusqu'à des profondeurs de huit mètres au large de la Camargue. Ces observations recoupent les constats partagés, à l'international, lors du workshop organisé à Rome début 2025 : en Sicile par exemple, île dépourvue de lagunes, le crabe bleu semble s'être solidement implanté aux embouchures des fleuves ; il est également capturé dans le golfe de Gênes dans des fonds de plus de 10 m. Malgré l'absence de données sur les stocks de la population¹ de *C. sapidus* en place, l'ensemble des observateurs témoigne globalement d'une poursuite de l'invasion, avec une dynamique démographique forte en 2025, et probablement sous-estimée du fait d'une réduction de l'effort de capture dans certaines lagunes et de la difficulté à recueillir les quantités prélevées par les pêcheurs récréatifs. Cependant la **propagation n'est pas uniforme** sur le littoral français. Elle s'avère au contraire très hétérogène dans le temps et l'espace : certains milieux voient une apparente stagnation de l'espèce, ou même un déclin (peut-être temporaire, comme dans le cas de l'étang de Canet-Saint-Nazaire en 2022 et 2023), tandis que d'autres sont le théâtre de proliférations très rapides.

1 Stock ou population ?

Le terme stock s'est développé dans le cadre de la gestion des ressources marines, notamment sous l'impulsion d'organisations internationales comme la FAO. Le mot *population* est un terme écologique général. Le mot *stock* ajoute une dimension quantitative, dynamique, gestionnaire, économique. On parlera donc de biomasse du stock, du stock de reproducteur ou encore du stock exploitable. On parle ici de stock parce que l'on considère la population comme une unité biologique quantifiable, renouvelable et exploitable, faisant l'objet d'une gestion.

Des données dépendantes de l'effort de pêche, un stock qui demeure inconnu... les suivis restent d'actualité !

Pour chacune des trois régions, les scientifiques, les gestionnaires, la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée et la Direction de la Mer et du Littoral de Corse ont appelé à prendre avec beaucoup de prudence les chiffres communiqués en valeur absolue : s'ils peuvent donner une idée des densités présentes, ils reflètent d'abord l'effort de pêche et/ou de surveillance, très différent d'une lagune à l'autre dans son intensité et les techniques employées. Ainsi en Corse, l'évolution globale des captures (15 t de crabe bleu en 2025, contre 21 en 2024) est le signe des difficultés de l'activité de pêche en lagunes (l'île ne compte plus que six professionnels en 2025, contre 16 en 2014), et non celui d'un recul de l'invasion – loin s'en faut.

Les scientifiques ont rappelé que les suivis des captures doivent impérativement être poursuivis car il demeure aujourd'hui très difficile d'estimer le stock de crabes bleus présent dans les différents milieux, et par conséquent de savoir quelle quantité pêcher pour avoir un effet sur la population.

À noter : l'application VISIOCaptures devient obligatoire à compter de janvier 2026 : les 154 pêcheurs détenteurs d'une Autorisation Régionale de Pêche (ARP) à l'anguille dans les 3 régions devront y déclarer toutes les captures et rejets, sans seuil de poids.



2. Pêcheurs, scientifiques, gestionnaires et institutionnels : actions de connaissance et de lutte en lagunes

De ce qui précède ressort le caractère fortement site-dépendant de la dynamique du crabe bleu. Dans chaque lagune, la propagation de l'espèce, est en lien avec la physiologie de l'espèce et les fluctuations environnementales locales. Ce constat confirme que **les suivis biométriques restent essentiels, et nécessitent d'être combinés aux conditions environnementales** pour déclencher au moment opportun les actions de pêches « intensives et ciblées ». La température de l'eau et surtout sa salinité sont deux paramètres-clés rapportés dans les travaux de Marchessaux *et al.* (2024), présentés lors de la 3^e conférence interrégionale crabe bleu. Les préférences halines de l'espèce sont scientifiquement bien établies : optimum de salinité autour de 18-20 psu, habitat considéré comme favorable pour les valeurs comprises entre 12 et 25 psu, une variation étant possiblement observée selon le sexe des individus (cf. ci-dessous). Ces préférences ont alimenté un **outil de priorisation de la lutte**, déployé en 2024, classant les lagunes en trois catégories selon leur caractère plus ou moins favorable pour l'invasif (« prioritaire », « intermédiaire » ou « surveillance »). L'opérationnalité de cette approche est cependant confrontée à la rapidité des changements de conditions environnementales dans les lagunes – *a fortiori* dans celles de petite taille. C'est ce qu'a montré le bilan 2025 présenté pour la Corse (M. Garrido, OEC) : alors qu'en 2024 les lagunes de Santa Ghjulia, de Palu ou de Testarella étaient classées en « surveillance », avec des conditions peu favorables, l'année suivante elles apparaissaient comme « prioritaires » (figure 2). Cette variabilité temporelle constitue bien sûr une difficulté supplémentaire, pour le déploiement du plan territorial de lutte comme pour les gestionnaires. Ainsi à Santa Ghjulia, des actions de pêche ciblées ont été réalisées en mai et juin 2025... avant que la lagune ne s'assèche en fin d'été !

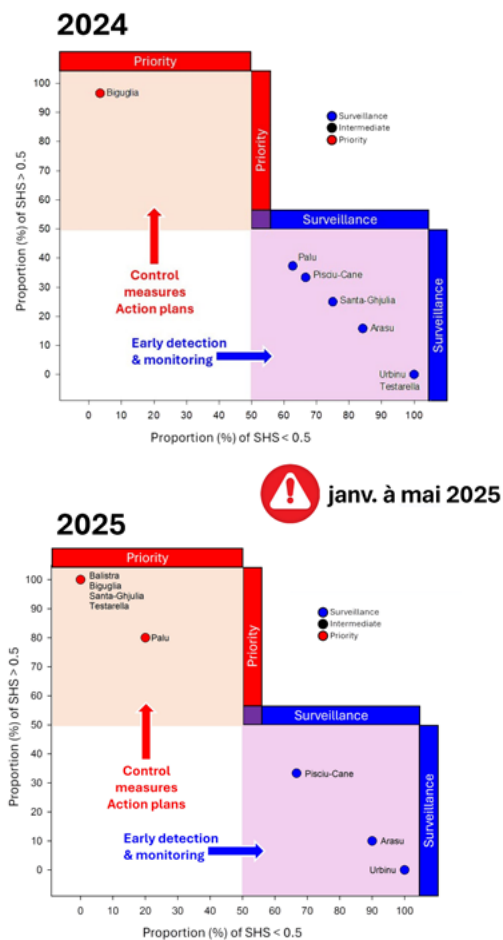


Figure 2 : outil de priorisation de la lutte selon les conditions environnementales dans les lagunes : évolution 2024-2025 pour différentes lagunes corses (Source : OEC).

Ce retour d'expérience montre la nécessité, pour les gestionnaires comme pour les pêcheurs, d'ajuster sans cesse leur stratégie au regard de l'évolution des conditions locales. Dans cette optique, la **période d'entrée des larves dans les lagunes**, influencée notamment par le vent ou la courantomologie en mer, apparaît comme une donnée clé pour la gestion – la survie des juvéniles étant fortement liée aux conditions locales prévalant à cette période. Or cette donnée est elle-même dépendante du site... et demeure mal connue des scientifiques comme des pêcheurs. Plus largement, mener une action efficace sur le crabe bleu demande de comprendre finement le comportement de l'espèce (e.g. distribution spatio-temporelle, en lien avec l'alimentation et reproduction), à l'échelle de chaque lagune : c'est dans cette optique que les gestionnaires, les pêcheurs, les scientifiques et les institutionnels poursuivent leurs travaux partenariaux autour de différents sites à enjeux, sur tout le littoral méditerranéen français.

À l'étang de Canet-Saint-Nazaire, trois années de suivi intensif livrent leurs résultats

Cette alliance s'est notamment nouée sur les berges de l'étang de Canet-Saint-Nazaire, fortement touché par l'invasion depuis 2021. Entre décembre 2022 et décembre 2025, à la faveur d'un partenariat scientifique et technique entre le Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens (Cefrem) de l'Université de Perpignan via Domitia, l'Observatoire océanologique de Banyuls (OOB), le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart, le Conservatoire du Littoral et les pêcheurs professionnels, un dispositif ambitieux a été déployé et soutenu en majeure partie par l'État et la région Occitanie de fin 2022 à fin 2024, puis en 2025 avec des fonds européens Aire Fonctionnelle Littoral Est (AFLE) POCTEFA 2021-2027 dans le cadre du programme ALIEN-OCCICAT. Dix stations de pêche, complétées par 6 stations de mesures physico-chimiques, ont été échantillonnées au rythme de six sorties mensuelles. Les données de captures par unité d'effort (proxy de l'abondance), selon le sexe et la classe de taille, ont délivré de précieuses indications sur la **répartition spatio-temporelle de cette espèce invasive dans la lagune durant trois années consécutives**.

Le bilan (Marion Verdoit-Jarraya, Univ. de Perpignan Via Domitia et Stéphane Hourdez, OOB) confirme d'abord la forte variabilité inter-annuelle des indices d'abondance du crabe bleu : ainsi, en 2023 comme en 2024, les mâles étaient majoritaires (environ 60 % de l'effectif pêché) et les captures se répartissaient équitablement entre les trois classes de taille, tandis que l'année suivante les tailles intermédiaires et les petits spécimens étaient beaucoup plus nombreux que les gros... De manière générale sur les trois années de l'étude, les crabes étaient plus abondants dans les zones sud et centre (en lien notamment avec la proximité du grau), avec davantage d'individus en automne. Cette abondance de mâles et de femelles dans le secteur devant le grau pourrait être favorisée par la plus faible salinité, le vent majoritairement de secteur nord-ouest (tramontane), ainsi que par les récifs de casail qui empêchent la pose de filet de pêche.

L'analyse temporelle des données (figure 3) a livré d'autres enseignements. Les crabes de grande taille étaient capturés toute l'année (sauf en hiver où ils sont peu actifs). Chaque saison était caractérisée par un pic d'abondance : davantage de gros individus au printemps, des petits capturés surtout l'été (dès juin en 2023 et 2024 mais pas en 2025), et des intermédiaires à l'automne. La croissance des individus, toutes tailles confondues, est rapide en été et en automne, plus lente en hiver et au printemps.

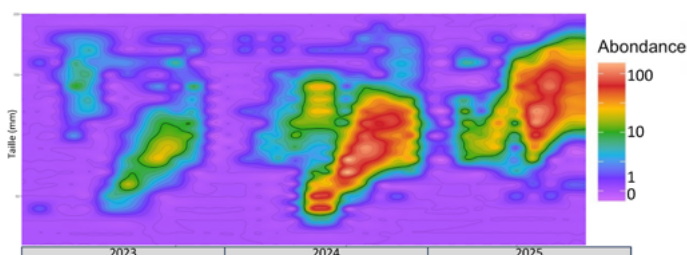


Figure 3 : analyse temporelle des captures réalisées à l'étang de Canet-Saint-Nazaire sur trois années (Source : OOB).

Enfin, l'échantillonnage des larves au filet Manta (réalisé depuis avril 2023) permet de situer à début juin l'**arrivée des crabes dans la lagune** – la salinité élevée à ces moments (autour de 40 PSU) n'a d'ailleurs pas empêché leur survie. L'équipe a pu ainsi mettre en évidence une dynamique sur trois années : après un an dans la lagune, les larves observées en 2023 se sont développées en une cohorte de jeunes crabes mesurant 3 à 4 cm début juin 2024 ; ils croissent rapidement pendant leur deuxième été pour atteindre ± 12 cm à l'automne ; leur troisième année voit la fin de cette croissance rapide et le début de l'investissement dans la reproduction.



© Pierre-Jean Beaux

Des suivis scientifiques aux recommandations opérationnelles

À la lumière des connaissances acquises à l'étang de Canet-Saint-Nazaire, trois grandes options de gestion sont proposées pour la lagune :

- limiter l'arrivée des larves par une **fermeture temporaire des vannes au niveau du grau**, au mois de juin, si cela reste compatible avec la gestion d'autres espèces et le niveau d'oxygénation du milieu. La plage temporaire optimale pour cette fermeture pourra être déterminée par un suivi de la composition planctonique au niveau du grau ;
- limiter l'impact du crabe bleu sur l'écosystème par une **pêche intensive ciblée sur les juvéniles** en juin-juillet, avant leur phase de période de croissance rapide pour limiter l'impact sur l'écosystème. Cette option impliquerait de trouver un mécanisme de rémunération pour les pêcheurs ;
- limiter l'impact du crabe bleu sur l'écosystème par une **pêche intensive ciblée sur les crabes adultes ou de taille intermédiaire en automne**, avec l'inconvénient d'un impact potentiel sur les espèces à enjeu si les mailles des filets sont trop petites.

Ces pêches ciblées sont à mener de préférence dans la partie sud et centre de l'étang, avec deux ou trois jours de pose des filets pour optimiser les rendements.

Des sciences humaines à la télémétrie, un éventail d'actions complémentaires

Au-delà de Canet-Saint-Nazaire, de nombreuses initiatives contribuent aux connaissances sur le comportement de l'invasif et sa répartition spatiale dans des lagunes différentes par leur taille, leur fonctionnement hydrologique et leurs caractéristiques physico-chimiques. Les **gestionnaires locaux** des trois régions s'investissent de manière conséquente dans cet objectif, souvent avec l'appui des pêcheurs locaux pour cibler des lieux de capture. Nina Schoen (Communauté de communes La

Domitienne), Kevin Bergeron (Estérel Côte d'Azur Agglomération), Delphine Marobin (PNR de Camargue) sont venus témoigner dans un format table-ronde de leurs opérations de capture ciblée, leur test de matériel de pêche ou piégeage, également filmés pour certains sur le terrain. La vidéo est disponible sur la [chaîne du Pôle-relais lagunes méditerranéennes](#).

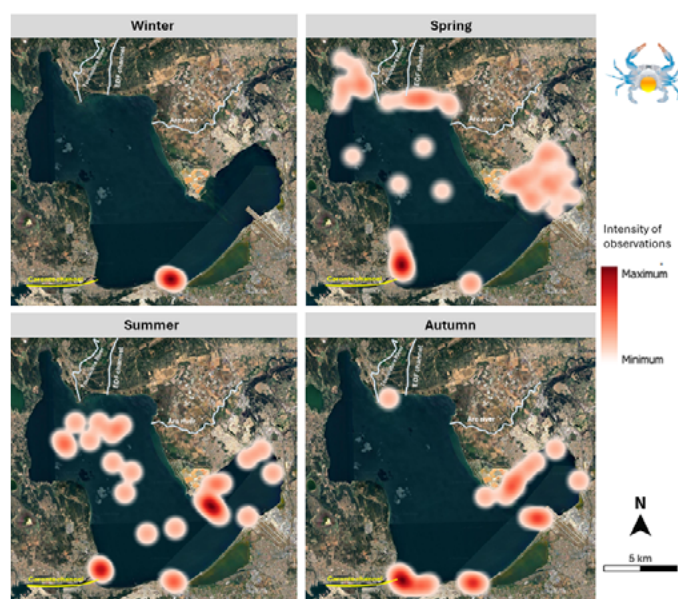


Figure 4 : cartographie participative : zones de capture de crabe bleu par les pêcheurs professionnels de l'étang de Berre (Source : M. Chiappi, Université de Bologne).

En parallèle, les **savoirs locaux acquis par les pêcheurs** constituent un précieux atout pour la connaissance et l'action. Ils ont fait l'objet d'une approche en sciences humaines et sociales (Marina Chiappi, Univ. de Bologne, Guillaume Marchessaux, MIO-IRD et Julie Duley, Gipreb), qui a consisté à recueillir le témoignage des professionnels actifs sur cinq lagunes italiennes, ainsi qu'à l'étang de Berre (une quinzaine de pêcheurs sondés par lagune) : leurs zones de pêche, leurs observations de crabe bleu (zones de présence, densités estimées), les impacts perçus sur les autres espèces capturées, et *in fine* leurs suggestions de gestion. Chaque lagune ayant son histoire (ses conditions environnementales, ses pics d'activité...), ce travail a notamment confirmé des différences marquées dans les cinétiques d'invasion des lagunes (par paliers à Goro, lente et continue à Lesina, soudaine et rapide à Berre...). Des cartographies participatives des zones fréquentées par le crabe ont été réalisées pour chaque lagune, en distinguant juvéniles, mâles, femelles et femelles ovigères, selon la saison (figure 4). Concernant l'impact sur les autres espèces pêchées et d'intérêt économique local, le déclin est remarqué à Goro sur la palourde et la favouille (*Carcinus aestuarii*), à Berre sur la favouille, à Lesina sur l'anguille européenne.

Enfin, des approches par **télémétrie acoustique** ont été déployées dans plusieurs lagunes ainsi qu'en proche côtier, en 2023 en Corse (Biguglia), puis en 2024 et 2025 en Occitanie (Canet-Saint-Nazaire, Salses-Leucate, Méjean). L'analyse des détections des individus marqués (104 en Occitanie et 31 en Corse) a livré des informations inédites sur les déplacements des crabes et leurs domaines vitaux. Malgré de nombreuses variations interindividuelles, intersexuelles et intersites, certains « invariants » peuvent être énoncés (Marie Garrido, OEC et Romain Bertho, Biotope). Les femelles présentent un comportement exploratoire privilégiant la nage, et sont plus actives la nuit (notamment à Biguglia). Dans les deux études, elles sortent des lagunes en été (et également en hiver à Canet-Saint-Nazaire). En Corse, les mâles sont quant à eux plus actifs le jour, mais plus sédentaires, et privilégient la marche et les zones les moins salées (12 à 26 PSU). La salinité des étangs de Canet-Saint-Nazaire et du Méjean étaient favorables pour l'espèce de novembre à juin. À Canet-Saint-Nazaire, les mâles occupent davantage d'espaces que les femelles qui l'été semblent sortir en mer et se retrouvent davantage au grau à l'automne. À l'étang du Méjean, mâles et femelles sont plus concentrés sur le secteur

nord-ouest, proche de l'arrivée d'eau douce. L'activité des femelles dans cet étang est globalement plus marquée au printemps et l'été. Tandis que sur Leucate, moins favorable à l'année, c'est l'été que les mâles et les femelles étaient les plus actifs, avec des femelles plus concentrées aux graus, mais un repli des individus semble s'opérer l'hiver.

Du point de vue de la salinité, les femelles montrent une préférence pour des valeurs comprises entre 32 et 34 PSU, avec une tolérance s'étendant de 30 à 40 PSU. Les mâles présentent deux plages de salinité favorables, l'une comprise entre 14 et 20 PSU et l'autre entre 24 et 26 PSU. Un pic de fréquence d'occurrence est observé entre 18 et 20 PSU. Ces approches doivent désormais être consolidées en prolongeant les durées de suivis (pour couvrir plusieurs cycles annuels), et étendues en Corse à des lagunes présentant des conditions différentes.

Les mâles sont globalement plus résilients au changement de salinité que les femelles, et restent plutôt dans la lagune toute l'année. En Occitanie, le facteur salinité n'est pas forcément celui, ou le seul, qui conditionne la sortie des femelles, il restera à croiser avec d'autres facteurs pour comprendre leur comportement. Plus largement, l'acquisition de connaissances *in situ*, menée conjointement avec l'action de pêche ciblée, demeure un axe essentiel de la gestion de la problématique du crabe bleu sur le littoral méditerranéen français. Une autre question clé à laquelle elle devra permettre de répondre dans les années qui viennent est celle du **régime trophique du crabe bleu** : les participants de la 4^{ème} conférence, rejoignant l'une des conclusions du workshop international de Rome en janvier 2025, ont souligné la nécessité de mieux connaître l'alimentation de l'invasif dans les eaux méditerranéennes, et donc son impact potentiel sur la biodiversité locale – notamment sur les espèces d'intérêt économique et en danger critique d'extinction comme l'anguille.

Les pêcheurs récréatifs, auxiliaires de lutte contre le crabe bleu ?

Avec l'invasion du crabe bleu américain, une nouvelle pratique apparaît dans les lagunes et à proximité des graus et embouchures de cours d'eau : celle de la pêche de loisir... suivie de la consommation du crustacé par les particuliers. Les gestionnaires ont confirmé la réalité du phénomène, observé dans les trois régions, et qui s'est développé en 2025 : une activité sociale, pratiquée en famille ou entre amis, souvent tournée exclusivement vers la capture de l'invasif. Ces nombreux « bénévoles » prélevant, parfois à la simple canne à pêche, des crabes bleus dans les lagunes sont bien sûr un atout pour la régulation des populations de l'invasif, à condition que leur activité respecte les cadres réglementaires et les sites protégés. C'est l'objet de **campagnes de maraudage et de sensibilisation** menées, dans les trois régions, par le réseau ALIEN Mer. Né en 2015 en Corse sous l'impulsion de l'OEC avec la participation du CPIE Bastia « U Marinu », puis dupliqué en Occitanie par le CPIE Littoral d'Occitanie et LABELBLEU, et plus récemment mené en PACA par le CPIE Iles de Lérins. Ce réseau partenarial unit les gestionnaires, structures de sensibilisation et de formation autour de la thématique des espèces invasives. Le réseau a présenté lors de la conférence un bilan chiffré de son action en 2025 : près de 800 pêcheurs de loisir ont été rencontrés *in situ* dans une cinquantaine de communes, des milliers de personnes touchées lors d'événements, d'ateliers, de journées thématiques et d'entretiens réalisés au bord de l'eau pour mieux comprendre les usages et les représentations autour de l'invasif... De ces échanges il ressort que celui-ci est désormais bien connu des pêcheurs de loisir (70 à 75 % des enquêtés arrivent à le distinguer parmi d'autres crabes), et que la majorité d'entre eux déclare « l'abattre ou le consommer » en cas de capture.

3. De la régulation à la valorisation : quelle(s) filière(s) économique(s) pour le crabe bleu ?

La collaboration entre pêcheurs professionnels et gestionnaires, centrale dans les stratégies intégrées qu'ont adoptées les trois régions, est appelée à se poursuivre et à s'amplifier dans les années qui viennent. Elle est notamment au cœur du programme "Sentinelles du crabe bleu" (Chloé Jehl, Emmanuel Bassinet, CRPMEM Occitanie et Jean-François Holley, Cepralmar) : soutenu par un budget de plus de 706 000 € financé par le Fonds Vert, la région Occitanie et l'État, celui-ci va permettre d'équiper et de rémunérer les pêcheurs professionnels mobilisés dès 2026 dans des actions de pêche « coup de poing ». Ces actions, ciblées notamment sur les femelles grainées, seront menées selon un protocole scientifique proposé par le CRPMEM Occitanie et le Cepralmar, testé dès 2026 sur les lagunes les plus envahies et favorables à l'espèce, puis ajusté mensuellement à partir de 2027. Elles se situent dans un triple objectif de régulation de la biomasse de crabes bleus, de surveillance de l'invasion et de maintien de l'activité de pêche en lagunes.

Des démarches comparables sont également engagées en Corse, dans le cadre du Plan territorial de lutte adopté en 2024, ainsi qu'en PACA – notamment autour de l'étang de Berre avec son « Observatoire du crabe bleu », qui a mobilisé quatre pêcheurs en 2025 et se poursuit en 2026 (Julie Duley, Gipreb).

Cependant, ces approches axées essentiellement sur la régulation de l'invasion ne sauraient constituer qu'une solution temporaire. Pour des raisons de financement d'abord : lors de la conférence, Vassilis Spyrtatos (Dreal Occitanie) a ainsi rappelé qu'au-delà de 2027, avec l'arrêt du Fonds Vert, il sera plus difficile d'allouer des moyens sur la problématique du crabe bleu au titre de la préservation de la biodiversité. Mais surtout pour des raisons humaines et sociales.

Présents en nombre lors de cette quatrième conférence, **les pêcheurs des lagunes ont réaffirmé une position combative et concertée** pour passer à l'action face à cet invasif aux pinces coupantes qui affecte profondément

leur quotidien, déchire leurs filets et impacte la quantité et parfois la qualité des captures d'anguilles ou de daurades. Ils ont redit leur volonté de s'associer aux gestionnaires dans l'action de régulation, d'y apporter leur connaissance intime du terrain et leur ingéniosité – à l'image du filet « verveux » spécial crabe bleu créé par Jean-Claude Pons pêcheur à Canet-Saint-Nazaire et présenté à Palavas-les-Flots, ou des nasses et foënes construites sur-mesure par les pêcheurs corses. Mais la profession, déjà en proie à des difficultés économiques avant l'arrivée de l'invasif, se trouve avec celui-ci dans une situation d'urgence. Pour ces artisans, d'abord désireux de maintenir leur activité traditionnelle aux côtés de la pêche du crabe bleu devenue incontournable, **il est impératif à la fois de poursuivre les expérimentations pour déterminer les engins de pêche les plus efficaces et de trouver les voies d'une valorisation économique** des captures de crabes bleus réalisées en France. La table-ronde organisée le 6 novembre à Mauguio, ainsi que les discussions du lendemain à Palavas-les-Flots, ont alimenté la réflexion collective dans cette perspective.

Encadrer l'offre en crabe bleu et accompagner la croissance des volumes capturés

L'un des enjeux est la faiblesse actuelle de l'offre en crabe bleu provenant des lagunes françaises. En l'état, les volumes officiellement débarqués – 15,7 t déclarées au total de janvier à octobre 2025 à l'échelle des trois régions – demeurent très insuffisants pour alimenter une filière viable. La variabilité temporelle des captures, avec des densités pouvant évoluer de manière imprévisible d'une année sur l'autre à l'échelle d'un site, constitue un défi supplémentaire. La tendance est cependant orientée à la hausse, à l'image du bilan chiffré des captures déclarées présenté par l'OP du Sud, qui représente 155 adhérents, chalutiers et petits métiers répartis en Méditerranée française (Louise Hennache, OP du Sud) : de 50 kg de crabes bleus débarqués en 2023 (par 4 navires sur le secteur d'Agde), le tonnage est passé à 1,4 t capturées en 2024 (par 25 navires) puis à 3 t en 2025 (par 45 navires) en majorité sur les secteurs du Grau du Roi et en PACA.

Les pêcheurs se déclarent prêts à une montée en puissance de l'activité de pêche au crabe bleu, qui permettrait à la fois de massifier l'impact sur la démographie de l'invasif et de créer un marché de consommation locale pour cette ressource alimentaire de qualité. Mais ce déploiement reste conditionné à un accompagnement financier, *a minima* pour l'investissement dans du matériel adapté. Avec le repli annoncé des financements sur crédits « biodiversité » après 2027, ce soutien sera à chercher davantage auprès des acteurs de l'économie bleue (pêche, aquaculture, transformateurs). Le FEAMPA (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture) constituerait un levier pertinent, mais le montage des dossiers demeure un travail complexe et chronophage pour les artisans. C'est également pour bâtir des demandes pour l'achat de matériel spécifique et ou des opérations de valorisation, que les professionnels de la pêche interpellent sur leur besoin d'être accompagnés administrativement.

Réflexions pour la transformation et la commercialisation d'un crabe bleu *made in France*

Une deuxième question, étroitement liée à la croissance des volumes pêchés, est celle des **voies de commercialisation**. Celle-ci se fait aujourd'hui, pour l'essentiel, en criées : un circuit structuré et centralisé en Occitanie, moins en PACA et en Corse où les relations entre pêcheurs et mareyeurs ou grossistes demeurent prépondérantes. Les volumes déclarés par des adhérents de l'OP du Sud sur le secteur du Grau du Roi (trentaine de navires) restent modestes : 1,4 t en 2024, 2,2 t en 2025 (à fin septembre). Aux côtés de ce circuit, non généralisable, d'autres voies de commercialisation doivent donc être envisagées. L'institution prud'homale de Palavas-les-Flots, qui regroupe 55 patrons pêcheurs artisans, a notamment présenté un projet de conserverie visant à valoriser une pêche locale et durable et à proposer des produits transformés : le crabe bleu pourrait-il y trouver sa place aux côtés des anguilles, muges et seiches ?

L'intervention d'Axel Gaugain (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Occitanie) et Jérémy Vial (Tour du Valat), complétée par les temps de discussion avec la salle, a apporté

quelques réflexions sur les modalités de valorisation économique des captures. Au rang des obstacles qui restent à lever, ils signalent la saisonnalité très variable des captures (effectuées en majorité à l'automne en 2025... mais au printemps en 2024, figure 5). Un autre défi réside dans la **forte concurrence opérée, à l'international**, par des pays comme la Tunisie et l'Espagne, où le crabe bleu a été vu très rapidement comme une « opportunité », sans prise en compte de ses impacts écologiques : pêche intensive avec remise à l'eau des femelles grainées pour assurer la reproduction du crabe ; construction d'usines de conditionnement alimentant les marchés, asiatiques notamment, en produits à bas prix (moins de 3 € le kg pour des crabes entiers surgelés).

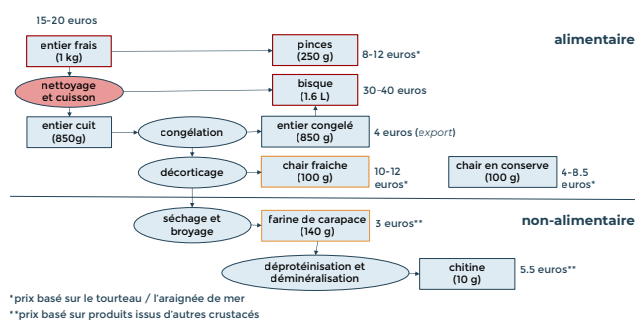


Figure 5 : filières potentielles de valorisation du crabe bleu en France et prix de vente indicatifs (A. Gaugain, SGAR Occitanie, J. Vial, Tour du Valat).

Dans ce contexte, c'est probablement à l'échelle des trois régions - Occitanie, PACA, Corse - que doit s'envisager la construction d'une filière intégrée « crabe bleu *made in France* », peut-être dans le cadre d'une marque collective. Cette filière devra adopter un positionnement plus qualitatif, tourné vers le marché national et les circuits courts, et affirmer d'emblée le caractère éco-responsable de la consommation de l'invasif. C'est aussi à cette échelle que peuvent être mises en place les capacités logistiques nécessaires, incluant le transport frigorifique, le stockage des crabes, et les outils de travail dans les cas où le crustacé n'est pas vendu entier (machines de décorticage, transformation), avec dans le cas de la Corse la difficulté supplémentaire de l'insularité (cf. **Axe III., Obj. 8, Opération 8.3. du PTL CB en Corse**).

Concernant le prix de vente des crabes bleus, l'OP du Sud a indiqué un prix moyen de 6€/kg observé pour la commercialisation en criée avec une fluctuation selon les apports ou la saisonnalité. De manière indicative, des ordres de grandeur de prix ont également été proposés lors de la conférence (figure 5) pour les différents types de produits valorisables, sur la base des prix en vigueur pour le tourteau ou l'araignée de mer : crabe entier vivant ou frais, cuit ou congelé, pinces, bisque, chair fraîche ou en conserve. Plusieurs freins ont été identifiés : vivant ou frais, le crabe bleu subit une rapide dégradation ; congelé, il perd énormément en valeur et fait face à la concurrence des importations tunisiennes ; décortiqué de manière mécanique avec les méthodes existantes, il perd ses propriétés organoleptiques. Des valorisations non alimentaires, ont également été évoquées, à l'image du projet présenté par l'industrielle Sophie Guillot (présidente de l'association Biodiv'Corsica) pour la valorisation des co-produits de crabe bleus à l'échelle de la Corse : exploitation de la chitine des carapaces (e.g. cosmétiques, médecine), fabrication d'engrais organo-minéraux pour l'agriculture, farines protéiques et carapaces broyées à destination des élevages de poissons.

Du chemin reste à parcourir pour avancer sur ces différentes pistes, et créer les conditions concrètes d'une valorisation économique du crabe bleu français, respectueuse à la fois du travail des pêcheurs et de la biodiversité des lagunes – a fortiori dans les espaces naturels protégés, dont la gestion s'est construite autour d'autres objectifs.

Parmi les actions prioritaires, pour avancer à court terme, Axel Gaugain et Jérémie Vial proposent un renforcement de la **coordination de la communication sur le crabe bleu, auprès des consommateurs mais aussi des professionnels** (mareyeurs, grossistes, restaurateurs) valorisant la consommation du crabe bleu comme un acte "engagé". Ils plaident pour une systématisation des débarquements en criées en Occitanie, comme levier pour favoriser la structuration de la filière (notamment crabe entier vivant). Enfin, en PACA et/ou en Corse, il est suggéré de mobiliser les financements disponibles (FEAMPA), pour accompagner des opérations innovantes et mutualisées de collecte, stockage et transformation (type bisque) afin de diversifier les débouchés.

Conclusion

L'invasion du crabe bleu *C. sapidus* est une perturbation majeure pour les milieux lagunaires et côtiers de la Méditerranée, déjà fragilisés par le changement climatique et les pressions anthropiques. Elle met à l'épreuve tout un tissu local, à commencer par la pêche artisanale. Pour la communauté d'acteurs – chercheurs, gestionnaires, pêcheurs professionnels – mobilisée en France autour de cette problématique, il faut désormais « vivre avec » le crabe bleu, c'est à dire limiter sa propagation et ses impacts, tout en optimisant la lutte par une utilisation judicieuse de la ressource qu'il représente. Ce défi inédit pousse chacun à se mobiliser au mieux de ses compétences et de ses moyens, à renforcer les coopérations existantes à différentes échelles et à nouer de nouvelles alliances, à innover et à s'inspirer de ce qui est fait ailleurs. Les résultats scientifiques, retours d'expériences et discussions partagées à l'occasion de cette quatrième conférence interrégionale ont posé quelques jalons pour écrire la suite de l'histoire.

Il apparaît d'abord essentiel de **continuer le travail de connaissance engagé**, en s'appuyant sur les acteurs déjà impliqués. Les suivis biométriques, notamment, demeurent indispensables pour déclencher au moment opportun, en lien avec les conditions environnementales locales, les actions de pêche « intensive et ciblée », mais également de pouvoir contrôler les effets de ces actions de lutte. Dans cette optique, les données renseignées *via* l'application VisioCapture (obligatoire depuis janvier 2026 pour les pêcheurs détenteurs d'une ARP anguille) constitueront un atout complémentaire. Par ailleurs, plusieurs questions de recherche importantes restent encore à développer : l'évaluation du stock de populations de *C. sapidus* actuel, au moyen de suivis scientifiques adéquats ; l'étude du régime alimentaire du crabe bleu dans les milieux méditerranéens, ou encore les impacts de la lutte sur les captures accessoires (en particulier *Anguilla anguilla* (Anguille européenne) qui est une espèce protégée en danger critique d'extinction).

En parallèle, la **mobilisation des acteurs de la filière pêche, de l'économie littorale et des collectivités locales** doit être maintenue et amplifiée. Cette coopération accrue permettra notamment de poursuivre les expérimentations visant à déterminer les engins de pêche les plus efficaces (et les moins préjudiciables pour les espèces à enjeu) sur chaque territoire ; à optimiser les opérations de pêche ciblée, et *in fine* à contrôler l'invasion. Elle devra également tirer le meilleur parti des volumes de crabes bleus capturés : tester les différentes pistes de valorisation économique évoquées, de préférence en circuit court et à vocation non pérenne ; et dans cette optique, renforcer la communication auprès des consommateurs et des professionnels (mareyeurs, grossistes, restaurateurs) pour valoriser la consommation du crabe bleu comme un acte « engagé ».

Enfin, cette mise en mouvement du tissu local est indissociable d'une **analyse des modes de gouvernance** impliqués dans la régulation d'une invasion biologique de ce type. La définition d'un objectif stratégique commun, intersectoriel, visant la régulation de cette espèce par sa valorisation économique, vient questionner le cadre réglementaire actuel sur les espèces exotiques envahissantes et leurs possibilités de commercialisation (interdite en cas de classement en niveau 2). Plus largement, la problématique du crabe bleu appelle à une réflexion sur la notion de filière de valorisation d'EEE à visée non pérenne, et sa nécessaire articulation avec les politiques sectorielles, les plans et les moyens qui soutiennent la lutte actuelle. Là encore, la coopération sera une condition-clé de réussite : coopération régionale et interrégionale bien sûr, mais aussi entre pays méditerranéens et à l'échelle communautaire, pour favoriser les échanges et harmoniser les approches.

L'ensemble des documents (présentations, programme, et propositions formulées lors des ateliers du 7 novembre) est disponible sur la page web consacrée à la [4^{ème} conférence interrégionale sur le crabe bleu](#)



Retrouvez en vidéo l'intégralité de la conférence sur la chaîne YouTube du Pôle-relais Lagunes méditerranéennes :

 Journée du 6 novembre 2025 : [Voir la vidéo](#)

 Journée du 7 novembre 2025 : [Voir la vidéo](#)

 En savoir plus sur le crabe bleu sur les sites du [Pôle-relais lagunes méditerranéennes](#) et de l'[Observatoire régional des zones humides de Corse](#)



© SMBVR

Organisation de la 4^{ème} conférence interrégionale sur le crabe bleu

Pôle-relais lagunes méditerranéennes, Office Français de la Biodiversité, DREAL Occitanie en partenariat avec l'Office de l'Environnement de la Corse et les DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Rédaction

Laurent Basilico

Relecture

Gwenaëlle Baldovini (OEC), Emmanuel Bassinet (CRPMEM Occitanie), Nathalie Barré (CEN Occitanie/ Pôle-relais lagunes méditerranéennes), Lucas Bérenger (BIOTOPE), Anthony Caro (OFB), Marina Chiappi (Université de Bologne), Laetitia Cornil (DREAL Occitanie), Muriel de Basquiat (DREAL Corse), Eloïse Détrez (Labelbleu), Julie Duley (Gipreb), Marie Garrido (OEC/ Pôle-relais lagunes méditerranéennes), Sophie Guillot (Biodiv'Corse), Louise Hennache (OP du Sud), Stéphane Hourdez (OOB), Chloé Jehl (CRPMEM Occitanie), Katia Lombardini (Tour du Valat/ Pôle-relais lagunes méditerranéennes), G. Marchessaux (MIO/IRD), Virginie Mauclet (Tour du Valat/ Pôle-relais lagunes méditerranéennes), Lisa Petit (CPIE Littoral d'Occitanie), Nina Schoen (Communauté de Communes La Domitienne) et Marion Verdoit-Jarraya (Université de Perpignan Via Domitia/CEFREM).

Conception graphique et mise en page

Nathalie Chokier (Tour du Valat/ Pôle-relais lagunes méditerranéennes)

Crédits

Photos : Pôle-relais lagunes méditerranéennes